



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (couverture présumée en cas de COVID-19)/The Workers Compensation Amendment Act (COVID-19 Presumptive Coverage);*

(M. LINDSEY)

(N° 215) — *Loi sur le Conseil consultatif sur la recherche numérique des contacts/The Digital Contact Tracing Advisory Council Act.*

(M. KINEW)

La présidente dépose le plan de restauration et de préservation à long terme et le plan annuel de mise en œuvre du Palais législatif du Manitoba pour les exercices 2019-2020 à 2028-2029.

(Document parlementaire n° 32)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. JOHNSTON, M<sup>me</sup> NAYLOR, M<sup>me</sup> la ministre SQUIRES, M. BRAR et M. le ministre GOERTZEN font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi constituant en corporation « The Winnipeg Humane Society Foundation »* dans le but de changer la composition du conseil de la Fondation, de permettre à ce conseil d'établir des lignes directrices en matière de placements, de retenir les services de gestionnaires de placements externes pour gérer les éléments d'actif de la Fondation en conformité avec ces lignes directrices et d'effectuer des modifications administratives mineures.

M. SALA — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. BRAR — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Agriculture à reconsidérer les modifications visant la location de terres domaniales dans le but de créer une stratégie acceptable et satisfaisante pour toutes les parties, particulièrement pour les exploitants de ranch, à reconnaître la valeur de l'agriculture dans la province du Manitoba ainsi que celle que les agriculteurs attribuent aux terres domaniales en tant que moyen de subsistance, à comprendre le rôle important que jouent les agriculteurs dans l'économie du Manitoba et à leur permettre de prendre part aux discussions qui affectent directement leur subsistance.

M. SANDHU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

---

Avant la période réservée aux griefs, M. BRAR soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur l'échec du gouvernement provincial à fournir de l'aide financière aux éleveurs de bétail, aux producteurs de céréales et aux autres producteurs qui sont confrontés à une crise sans précédent en raison des perturbations qui affectent les chaînes de production, de transformation et d'approvisionnement pendant la pandémie de COVID-19, et ce, après avoir accru leur fardeau financier en augmentant les loyers des terres domaniales et après avoir réduit leur accès aux services de crédit et d'assurance en ordonnant que la Société des services agricoles du Manitoba subisse des coupes de 20 %.

M. BRAR, M. le *ministre* GOERTZEN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD interviennent sur l'urgence de la motion.

La présidente rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la nécessité de débattre aujourd'hui la motion proposée par le député de Burrows. L'avis prévu par le paragraphe 38(1) du *Règlement* a été fourni en temps utile, c'est-à-dire avant le délai de 90 minutes y prévu, et je l'en remercie. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat. Il faut aussi que celle-ci ne puisse être soulevée de façon raisonnable à un autre moment.

J'ai écouté attentivement les arguments proposés et, bien qu'il s'agisse d'une question très importante, la motion ne satisfait pas les critères établis à l'égard des motions urgentes d'intérêt public en ce qu'il existe d'autres occasions permettant au député de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celles réservées aux déclarations de députés ou encore au moyen d'une pétition ou d'un grief.

C'est donc très respectueusement que je conclus la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

---

Conformément à l'article 29 du *Règlement*, M. SANDHU formule un grief.

---

M. le *ministre* HELWER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 43 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act*.  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* HELWER intervient.

MM. LINDSEY, LAMONT et WIEBE posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. LINDSEY, PIWNIUK et LAMONT interviennent. M. WIEBE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

M. le *ministre* HELWER dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 43.

(Document parlementaire n° 33)

---

M. KINEW présente les questions écrites (n<sup>os</sup> 1 et 2) qui suivent :

1. Combien d'employés ont subi une réduction de leur semaine de travail dans les ministères du gouvernement et les autres entités comptables (notamment les sociétés d'État, les divisions scolaires, les universités et collèges, les services de santé provinciaux, les offices régionaux de la santé, les organismes et régies de services sociaux) depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 dans le cadre des coupes prévues?
  2. Combien d'employés ont été mis à pied ou congédiés dans les ministères du gouvernement et les autres entités comptables (notamment les sociétés d'État, les divisions scolaires, les universités et collèges, les services de santé provinciaux, les offices régionaux de la santé et les organismes et régies de services sociaux) depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 dans le cadre des coupes prévues?
- 

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux au mercredi 20 mai 2020, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger